
Renvoi au comité des secours publics de la pétition de la citoyenne Simonet et d'autres pères et épouses des défenseurs de la patrie, qui réclament des secours, lors de la séance du 1er thermidor an II (19 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité des secours publics de la pétition de la citoyenne Simonet et d'autres pères et épouses des défenseurs de la patrie, qui réclament des secours, lors de la séance du 1er thermidor an II (19 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 305;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23961_t1_0305_0000_9

Fichier pdf généré le 21/07/2021

tion nationale un échantillon des productions de leur pays, qui sont, disent-ils, un phénomène de la nature. Cet échantillon consiste en un seul tuyau portant 4 épis de seigle bien distincts, et une branche d'arbre prunier, portant 4 prunes bien séparées sur une seule et même queue. Ils regrettent de n'avoir pu lui envoyer un épi de seigle à 6 rangées, contenant ensemble 128 grains, qui a été brisé par accident. Ils terminent par l'engager à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

33

La société républicaine et régénérée de la commune de Noyon, département de l'Oise, se plaint de ce que le Moniteur, dans sa feuille du 19 de ce mois, fait dire au représentant du peuple André Dumont, leur régénérateur, qu'à l'instar de quelques contre-révolutionnaires d'Amiens, les Noyonnois ont insulté dans sa personne à la Représentation nationale. Ils disent que cette insertion du journaliste, aussi injurieuse à André Dumont qu'à eux, est marquée au coin de la calomnie la plus atroce : tous les citoyens de cette commune se sont fraternellement rassemblés, et la proclamation de nos succès s'est faite aux cris mille fois répétés de *vive la Montagne, vivent nos braves défenseurs, et périssent les tyrans.*

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Noyon, 26 Mess. II] (3).

Citoyens Représentans,

Jusques à quand la calomnie se plaira-t-elle à distiller son venin sur nos concitoyens ? quoique la très épaisse nuée de prêtres qui jadis couvrait la surface de notre enceinte ait fait pendant longtems regarder notre commune comme un foyer d'aristocratie, jamais nos concitoyens ne se sont laissés égarer, au point d'insulter à la représentation nationale. André Dumont[,] dont la présence a ranimé l'énergie des sans-culottes, en la dégagant des sourdes manœuvres de nos cidevant chanoines, Dumont, en un mot, nous a sans doute rendu justice à cet égard ; Cependant, Citoyens, Le moniteur[,] dans sa feuille du 19 du présent mois, fait dire à ce Représentant qu'à l'instar de quelques contrerévolutionnaires d'Amiens, les Noyonnais ont insulté dans sa personne à la représentation Nationale. Cette assertion du journaliste, aussi injurieuse à André Dumont qu'à nous mêmes est marquée au coin de la calomnie la plus atroce ; N'en doutés point, Citoyens Représentans, Noyon régénérée est à

(1) P.V., XLII, 8.

(2) P.V., XLII, 9. *Débats*, n° 670 ; *Mon.*, XXI, 262. « C'est par erreur, note cette gazette, que, dans notre numéro du 19 messidor, 14^e colonne, 3^e alinéa, nous avons parlé de Noyon. André Dumont s'est plaint seulement des insultes qu'il avait reçues à Amiens, *porte de Noyon* ». Voir 17 mess., n° 45.

(3) C 311, pl. 1253, p. 21.

la hauteur de la révolution ; Dumont l'a purgée des aristocrates qui l'infestaient ; S'il y en existe encore, l'œil actif et surveillant de la société républicaine et des autorités les fait rentrer dans le néant.

Nous ne formons en un mot qu'une famille de frères ; L'amour de la patrie, la Convention Nationale, voilà les bases de notre union ; Tous nos vœux, toutes nos actions ne tendent qu'au maintien et à la prospérité de la République, une et indivisible. Cette vérité s'est énergiquement manifestée par la joie générale qui a éclatée à la nouvelle des victoires récemment remportées par nos armées sur les esclaves des tyrans ; Tous les habitans de cette commune se sont fraternellement rassemblés et la proclamation de nos succès s'est faite aux cris mille fois répétés,

Vive La République, Vive la Convention Nationale, Vivent nos braves défenseurs. Périssent à jamais les Tyrans.

LENZUME (*présid.*), VASSEUR (*secrét.*).

N.B. Sur la déclaration formelle faite par André Dumont qu'il n'avait pas parlé de Noyon, mais bien d'Amiens à la porte de cette commune appelée Porte de Noyon, La convention Nationale ordonne l'insertion au Bulletin de la pétition de la société populaire de Noyon et la déclaration d'André Dumont (1).

34

La citoyenne veuve Simonet et autres, mères et épouses de braves défenseurs de la patrie, réclament de la Convention nationale des secours auxquels elles ont droit. Renvoyé au comité des secours (2).

35

Les administrateurs du district de Mons, département de Jemmapes, jurent entre les mains de la Convention nationale une haine implacable aux tyrans. C'est du milieu des oranges, disent-ils, que vous avez sauvé le vaisseau de la République. Eh bien ! c'est au milieu de tous les genres de fanatisme, c'est à la porte de nos ennemis que nous jurons de vivre libres ou de mourir.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoyé au comité de salut public (3).

36

La société populaire de Villefranche-sur-Saône, département de Rhône-et-Loire, félicite la Convention nationale sur ses merveilleux

(1) Ce N.B. qui semble écrit de la main d'André Dumont est signé de son initiale D.

(2) P.V., XLII, 9.

(3) P.V., XLII, 9. *Bⁱⁿ*, 4 therm.